

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 5 novembre 2024

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025 - Budget annexe de la résidence Joliot-Curie**

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_78
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	10	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	7	

L'an deux mille vingt quatre, le cinq novembre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

### **Etaient présents :**

M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI - Mme Annick BELLESSORT -  
Mme Sylvie LEBRET - M. Roland NAGEOTTE - M. Gilbert NEXON -  
Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA - M. Martin VERNANT

### **Etaient excusés :**

Mme Fatiha ALAUDAT - M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Eva DIAW - Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT

Secrétaire de séance : Mme ZANATTA en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 5 novembre 2024**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024  
Reçu en préfecture le 07/11/2024  
Publié le  
ID : 092-269200432-20241105-2024\_78-DE



**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2024\_78**

Service : Résidences Autonomie / Domaine : 7.1.1

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025 - Budget annexe de la résidence Joliot-Curie**

**Le conseil d'administration,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 et notamment son article 11 (modifié) relatif au vote du budget et règlement,

Vu la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, du 7 août 2015, notamment son article 15,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Article unique** : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de la résidence Joliot-Curie, suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 annexé, qui a eu lieu en la séance du 5 novembre 2024, selon les formes prévues par la loi.

**Vote** : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 10 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.